

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD****COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI****SEANCE DU VINGT QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE****DELIBERATION N°DCC2024-103****Nombre de membres :**Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **16**Absents : **8**Pouvoir : **0**Pour : **16**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **07 Octobre 2024**Date d'affichage : **25 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Pierre POLI,

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL 670-00

Le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de procéder à l'inscription de l'opération de travaux d'entretien du cours d'eau du Prunelli dans le cadre du PPI 4ème année (N°2413), pour un montant total de dépense de 206 000 euros TTC, et une recette en subventions d'investissement pour un montant de 149 772 euros.

L'équilibre de l'opération sera assuré par la réduction des crédits de dépenses d'investissement sur l'opération MOE et Travaux complémentaires sur le sentier du patrimoine de Bastelica (N°2410) pour un montant de 56 228 euros. Cette dernière opération qui ne débutera pas avant 2025 sera recreditée au BP 2025.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

-de procéder au vote de de la délibération modificative du budget 2024 suivante pour l'exercice 2024 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 2318 / 2413 / 73 / GEMAPI	Autres immobilisations corporelles (Opération 2413)	206 000 €	
23 / 2318 / 2410 / 312	Autres immobilisations corporelles (Opération 2410)		56 228 €
Total		206 000 €	56 228 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024

Publication : 25/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 1311 / 2413 / 73 / GEMAPI	Etat et établissements nationaux – Agence de l'eau (Opération 2413)	56 164,50 €	
13 / 1312 / 2413 / 73 / GEMAPI	Régions - Comité de massif (Opération 2413).	93 607,50 €	
Total		149 772 €	0,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIEMMI

Le Président,

Noël-Dominique LIYRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavo Brunelli. Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr